



Vote par internet du CDR en date du 19 décembre 2024

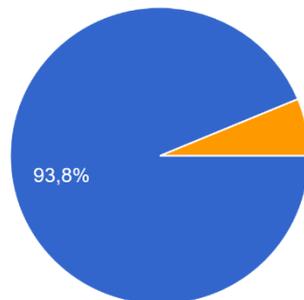
Demande de vote sur les actions de la trésorière

Lorsqu'une structure ne règle pas ses cotisations ou autre paiement auprès de la région, la région a la possibilité de la verrouiller temporairement sur le site fédéral après la 3ième relance.

Ce rôle jusqu'à présent incombait au président uniquement. Dans un souci d'efficacité dans notre fonctionnement, nous souhaiterions que notre Trésorière, Aurore, puisse être également verrouiller une structure dans ce contexte.

Donnez vous mandat à Aurore Vrijens pour qu'elle puisse effectuer cette action en cas de défaut de règlement ?

16 réponses



- Oui
- Non
- Je pense qu'il faut alors faire une délégation permanente au trésorier pour cette tâche. Délégation écrite bien sûr.

Adopté par 100% des voix exprimées. (16 sur 16)

